



INSTRUCTIONS DE COURSE Régate Osiris

LE DEFI DU PHARE – 30 et 31 mai 2026
Palavas Les Flots

2 Jours de Courses en Solo, Duo ou Equipage

Le classement Duo sera pris en compte dans le Championnat Occitanie Habitable Duo

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.4 Le règlement du Championnat Occitanie Habitable Duo 2026.
- 1.5 En cas de conflit entre l'avis de course et les instructions de course, les IC prévalent.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Cercle Nautique de Palavas.
- 3.2 Le PC course est situé au Cercle Nautique de Palavas, téléphone : 04 67 68 97 38, email : cn.palavas@orange.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le Canal VHF 77.

- 3.4 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique de Palavas.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Samedi 30 mai

- 8h15 à 9h15 Confirmation des inscriptions des bateaux au club, signature de la fiche d'autocontrôle de l'équipement et petit déjeuner « café-croissant ».
9 h15 Briefing au Yacht Club de Palavas.
10h30 Premier signal d'avertissement du Comité de Course pour une grande course
(Équipements pour navigation de nuit obligatoires - voir paragraphe 21.3)

Dimanche 31 mai

- 9h15 Briefing sur l'eau par VHF
9h45 Premier signal d'avertissement du Comité de Course, courses à suivre
A partir de 17h30 Remise des prix au Yacht Club de Palavas

Attention : Le CNP11 est inclus dans le Défi du Phare. Seules les courses du dimanche compteront pour le CNP11.

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Groupe Solo : Flamme Blanche
Groupe Duo : Flamme Jaune
Groupe Equipage : Flamme Rose

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les numéros définissant le parcours à effectuer sont affichés sur le bateau du comité.
9.3 Pour les parcours côtiers, au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
9.4 Un parcours pourra être réduit à toute marque à contourner, précisées en **annexe** PARCOURS.
9.5 Pointage officiel à une marque :
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe « Parcours » (ceci modifie la RCV 32). Les modalités

d'application sont fixées en annexe « Pointage officiel à une marque ».

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement sont cylindriques de couleur jaune, celle de changement de parcours est sphérique de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Le parc conchylicole. Toutefois, les marques cardinales Nord et Est du parc conchylicole peuvent être contournées comme indiqué dans l'annexe des parcours côtiers.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne délimitée par les bouées A, 1 et 2. (zone autorisée à la Plongée).
- La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.3. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a))
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Un départ unique ou des départs séparés pour chaque groupe pourront être décidés à la discrétion du comité de course.
- 12.5[DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14 L'ARRIVEE

- 14.1 Pour les parcours côtiers, la ligne d'arrivée sera définie par la bouée de Palavas à bâbord et le bateau comité portant le pavillon bleu à tribord. En cas de réduction de parcours la ligne sera entre le mât arborant le pavillon S et la marque.
- 14.2 Arrivée de nuit : Chaque bateau devra s'identifier par VHF approximativement 0,3 miles avant l'arrivée **et au moment où il franchit la ligne d'arrivée**. Il devra aussi éclairer ses numéros de voile au passage de la ligne d'arrivée. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée sans instruction de 20% du nombre des inscrits de la classe. Au moment du franchissement de la ligne, le comité émettra un signal sonore.
- 14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 L'annexe « T » conciliation s'appliquera.

16 TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

TYPE DE PARCOURS (VOIR ANNEXES)	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours construit n° 1	30 minutes après l'arrivée du quatrième
Parcours construit n° 2	45 minutes après l'arrivée du quatrième
Grande Course 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	4 minutes par mille après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier 10, 11,12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a))

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique de Palavas. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENTS

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Coefficient des courses :

La grande course comptera pour 2 courses.

18.3 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. La grande course comptant pour 2 courses, l'une de ces 2 courses pourra être retirée.

Les bateaux OCS, DNF, TLE, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE et NSC recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec application du CVL dans les 2 cas.

18.5 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement sur l'eau (sortie et retour) pourra être mis en place.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée

uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 L'équipement obligatoire est celui de la Division 240 pour une navigation côtière à moins de 6 milles.
- 21.3 Chaque skipper s'engage en signant la fiche d'autocontrôle de l'équipement (Annexe Equipements de Sécurité) qui sera à remettre au secrétariat lors des confirmations d'inscriptions.
- 21.4 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.5 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés de la façon suivante :

- a) Vedette du Comité de Course de couleur bleu et grise.
- b) Vedette du mouilleur de couleur blanche.

23 ACCOMPAGNATEURS

Néant

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau.
Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'Équipage.

25 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28 PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Alain Bachellerie
Comité de Course Adjoint : Hervé Tournassat
Président du jury : Alain Goujon
Commissaire aux résultats : Bernard Schweitzer

ANNEXE : ZONE DE COURSE

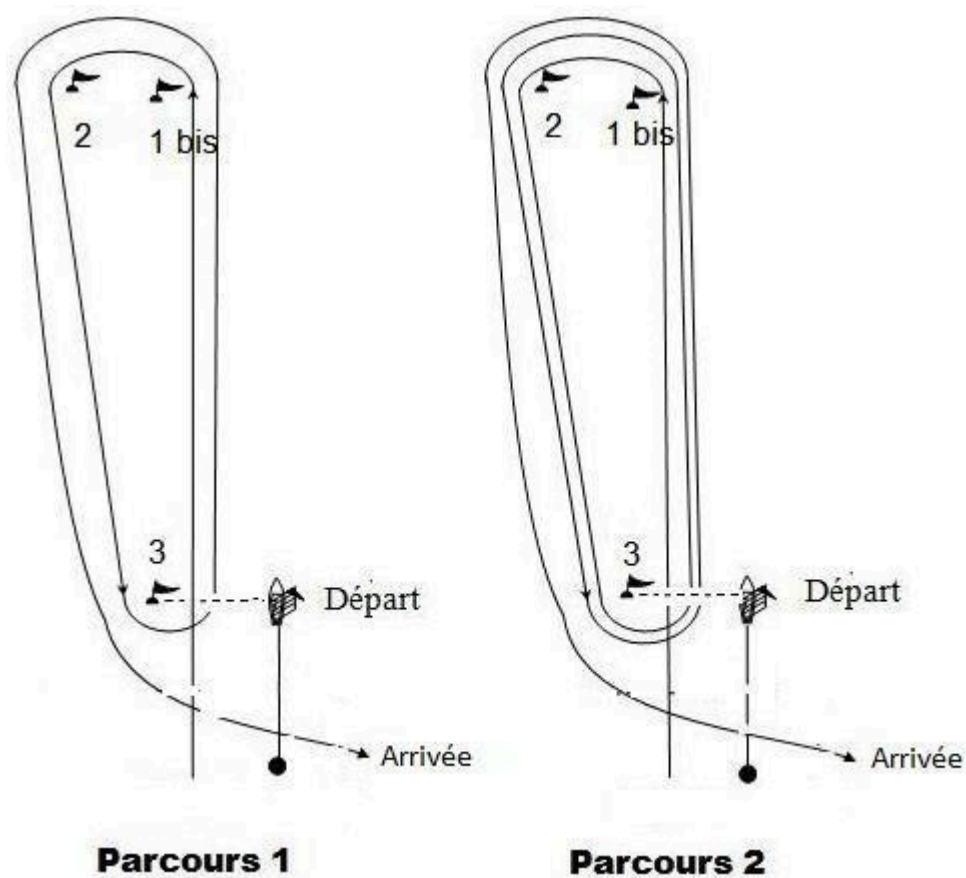
ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Le parc conchylicole. Toutefois, les marques cardinales Nord et Est du parc conchylicole peuvent être contournées comme indiqué dans l'annexe des parcours côtiers.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne délimitée par les bouées A, 1 et 2. (Zone autorisée à la Plongée).
- La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.



ANNEXE PARCOURS : PARCOURS CONSTRUITS



Parcours 1 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – Arrivée

Parcours 2 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 - Arrivée

Les marques 1bis-2 et 3 sont à laisser à bâbord

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée JAUNE 3	Bouée JAUNE 1-2-3	Bouée ROUGE 1	Bouée JAUNE

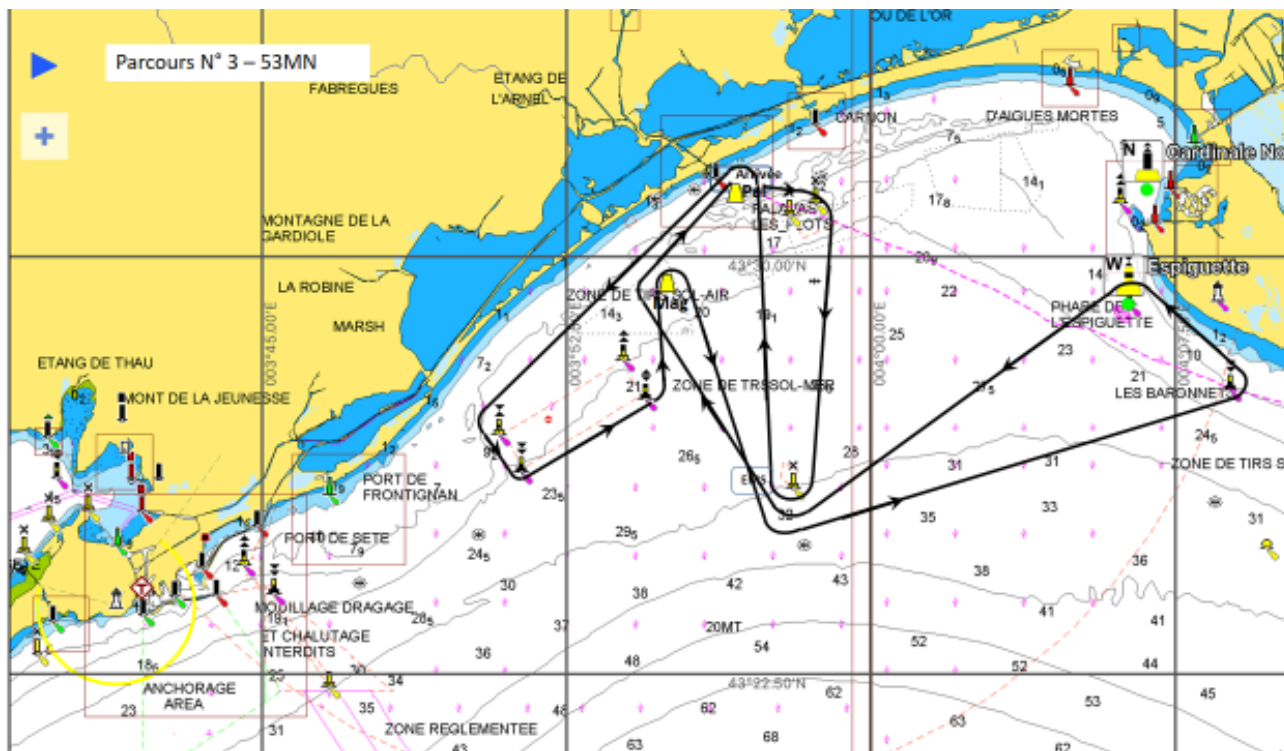
ANNEXE PARCOURS : PARCOURS CÔTIERS

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
Dgt – Bouée de dégagement	Bouée Jaune à +/- 0.5 mille du départ dans l'axe du vent.
Pal – Bouée de Palavas	Bouée Jaune 43°31,250'N – 03°56,340'E
ZC – Zone conchylicole	Cardinale N 43°28,149'N – 03°53,900'E Cardinale E 43°27,457'N – 03°54,460'E Cardinale S 43°26,156'N – 03°51,381'E Cardinale W 43°26,838'N – 03°50,847'E
LC – Bouée Le Coulombrey	Bouée Jaune 43°28,100'N – 03°57,750'E
EMS - Emissaires	Bouée Sud 43°25,860'N – 03°58,081'E
PC LS – Port Camargue Les Sables	Cardinale Nord 43°31,200'N – 04°06,800'E
ES - Cardinale Espiguette	Cardinale W 43°29,152'N – 04°06,332'E
LB - Les Baronnets	Cardinale S 43°27,600'N – 04°08,800'E
Mag – Bouée de Maguelone	Bouée Jaune 43°29,400'N – 03°55,000'E
RM – Réserve Marine Palavasienne RM-A RM-B RM-C RM-D	Bouée A 43°30,770' N – 03°58,003 E Bouée B 43°30,971' N – 03°58,631 E Bouée C 43°30,599' N – 03°59,153 E E Bouée D 43°30,323' N – 03°58,296 E

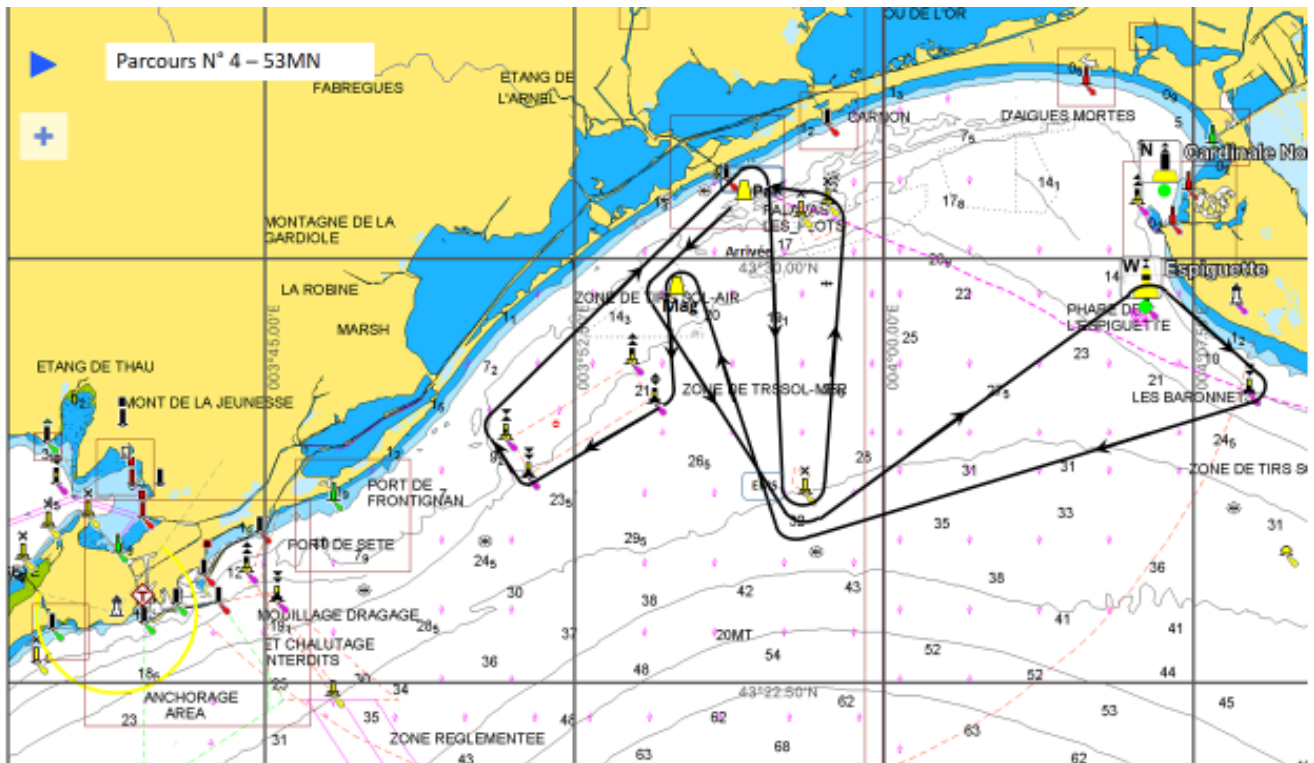
Parcours N°3 – 53 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel - RM A tri - RM B tri - RM C tri - EM S tri - Pal bâb - ZC O bâb ZC S bâb - ZC E bâb – Mag tri - EM S bâb – LB S bâb – ES O bâb - EM S tri – Mag tri - Arrivée Pal



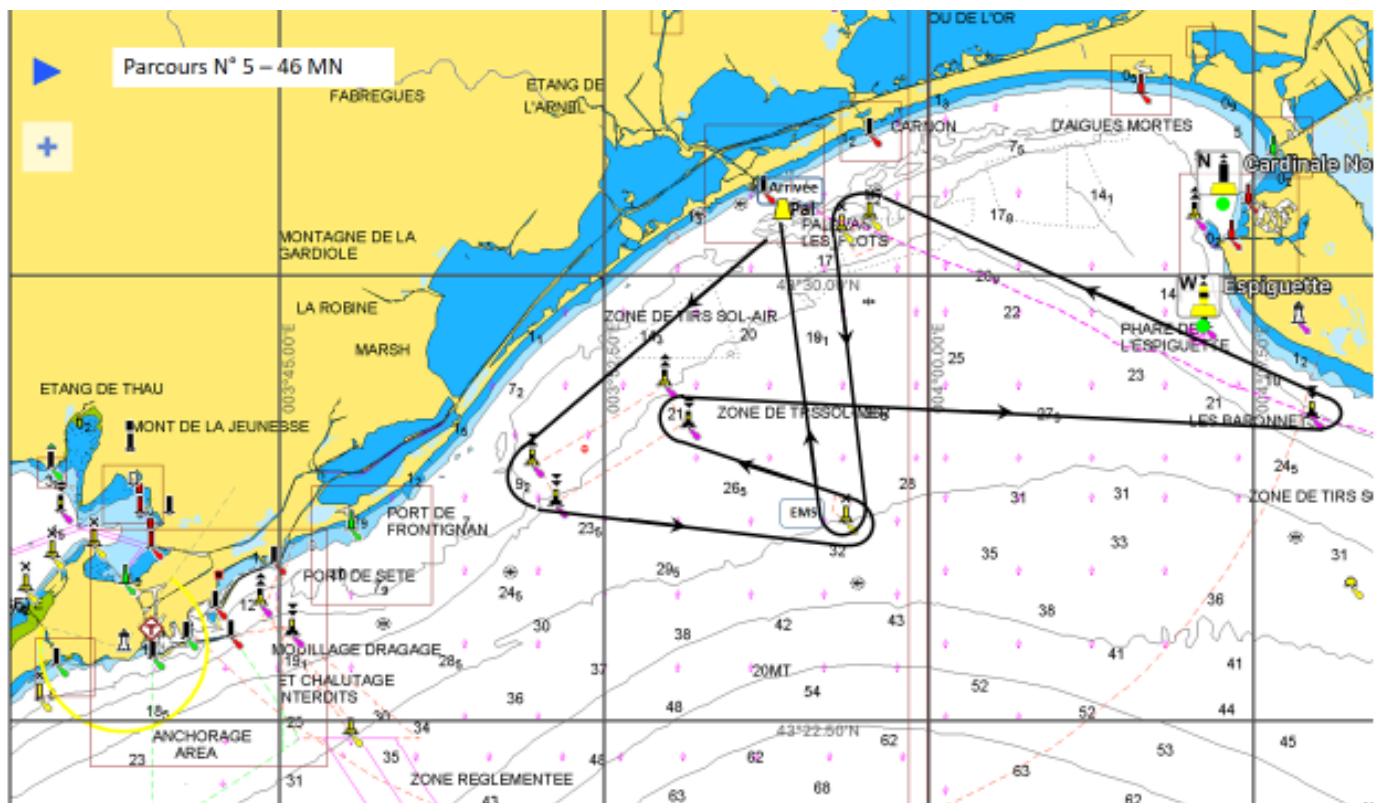
Parcours N°4 – 53 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel – Mag bâb - EM S bâb - ES O tri – LB S tri - EM S tri - Mag bâb - ZC E tri - ZC S tri - ZC O tri - Pal tri - EM S bâb - RM C bâb - RM B bâb – RM A bâb - Arrivée Pal



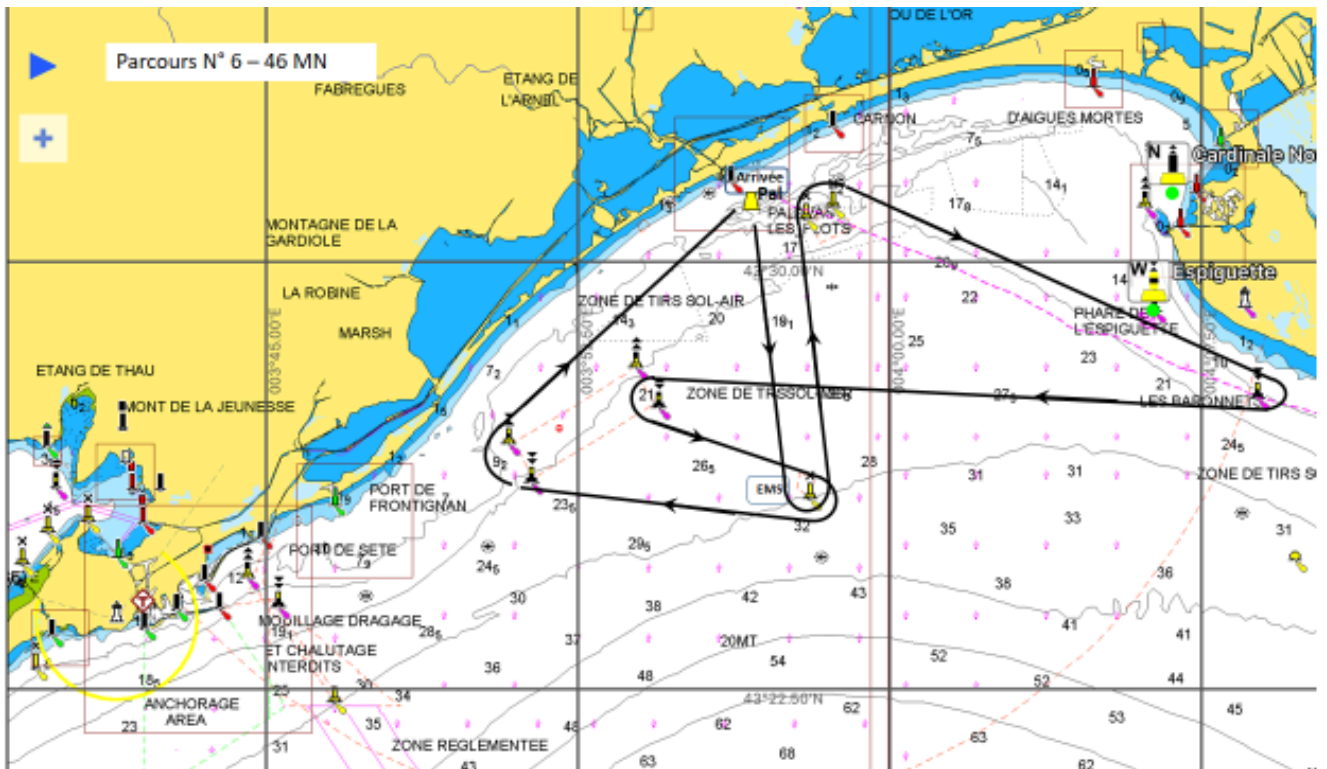
Parcours N°5 – 46 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel - ZC O bâb - ZC S bâb - EM S bâb - ZC E tri – LB S bâb – RM B bâb - RM A bâb - EM S tri - Arrivée Pal



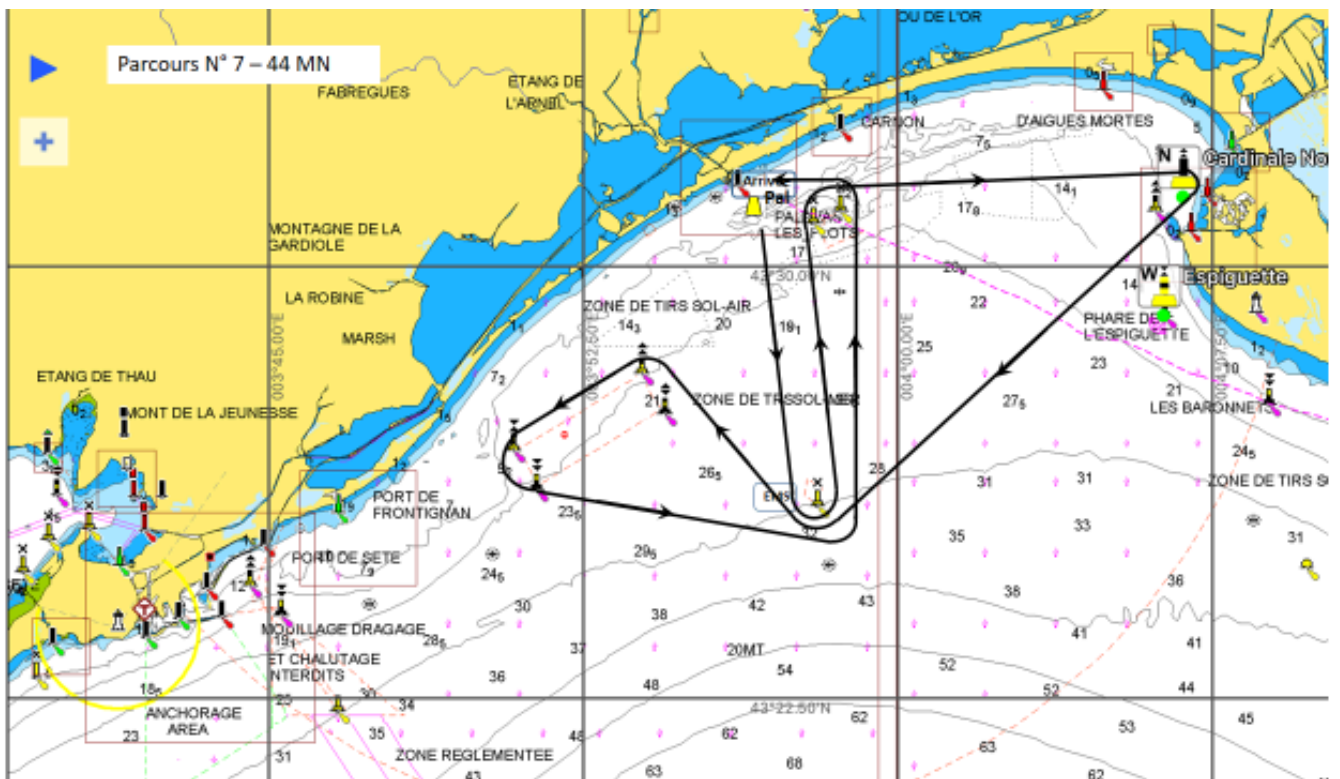
Parcours N°6 – 46 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel – EM S bâb - RM A tri - RM B tri – LB S tri - ZC E bâb - EM S tri - ZC S tri - ZC O tri - Arrivée Pal



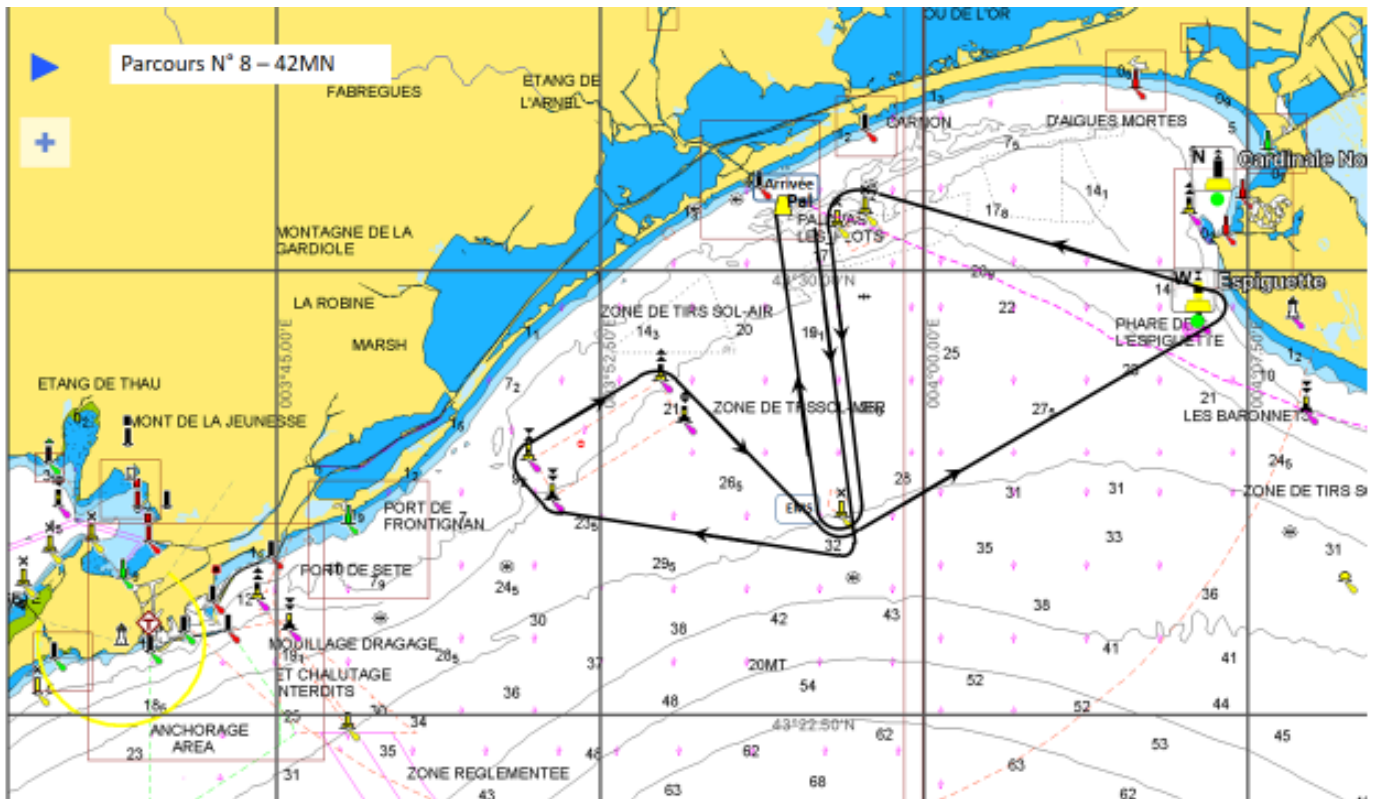
Parcours N°7 - 44 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel - EM S bâb - RM A tri – PCLS W tri - EM S tri - ZC N bâb - ZC O bâb - ZC S bâb – EM S bâb – RM B bâb - Arrivée Pal



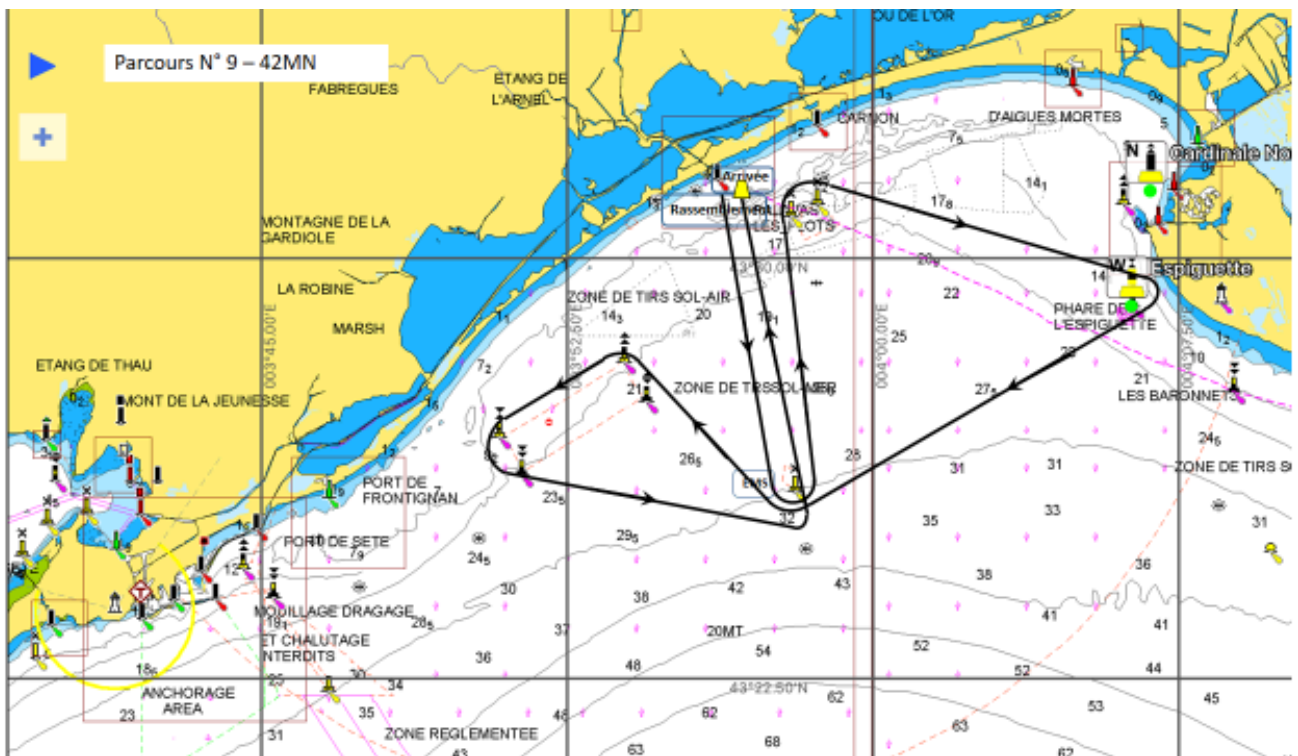
Parcours N°8 - 42 MN environ :

Dpt - Dgt éventuel – EM S tri - ZC S tri - ZC O tri - ZC N tri - EM S bâb - ES W bâb - RM B bâb - RM A bâb - EM S tri - Arrivée Pal



Parcours N°9 - 42 MN environ :

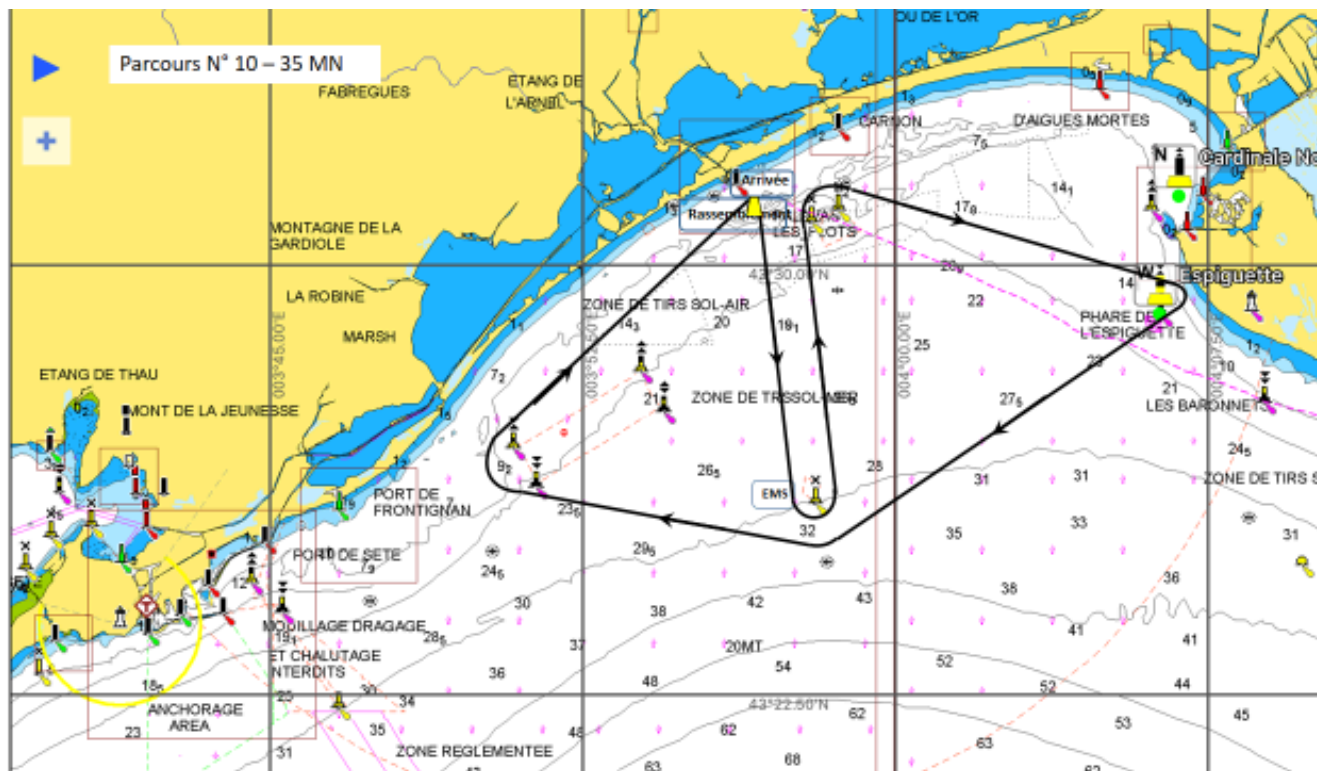
Dpt - Dgt éventuel – EM S bâb - RM A tri - RM B tri - ES W tri - EM S tri - ZC E bâb - ZC N bâb - ZC O bâb - ZC S bâb - EM S bâb - Arrivée Pal



Parcours N°10 - 35 MN environ :

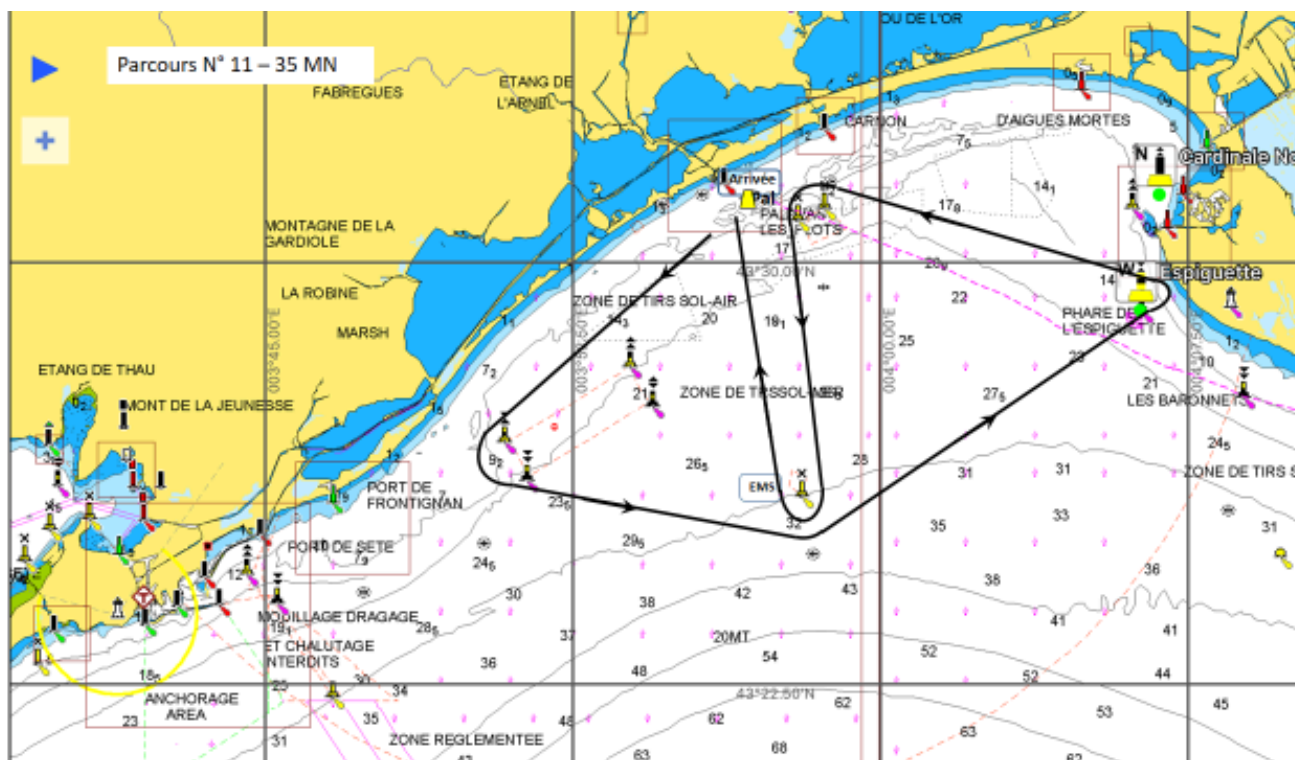
Dpt - Dgt éventuel – EM S bâb - RM A tri - RM B tri - ES W tri - EM S tri - ZC S tri

- ZC O tri - ZC N tri - Arrivée Pal



Parcours N°11 - 35 MN environ :

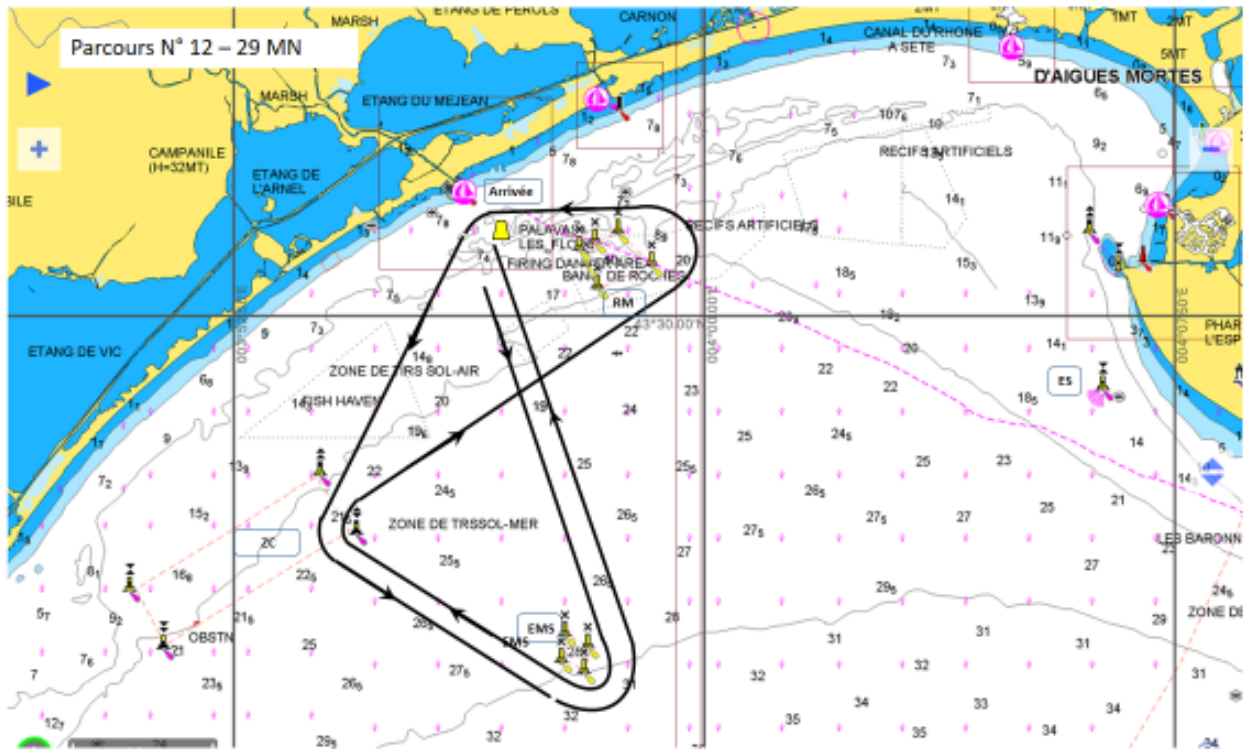
Dpt - Dgt éventuel – ZC N bâb - ZC O bâb – ZC S bâb - EM S bâb - ES W bâb – RM B bâb - RM A bâb -EM S tri – Arrivée Pal



Parcours N°12 - 29 MN environ

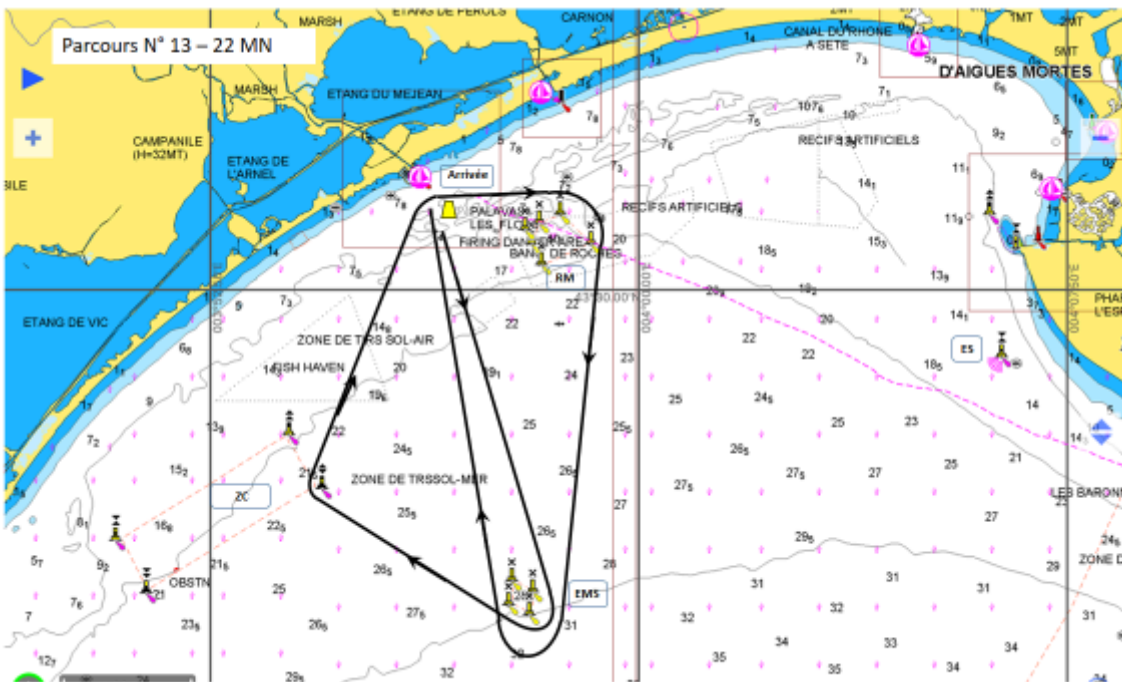
Dpt - Dgt éventuel - EM S trib - ZC E trib - RM C bâb - RM B bâb - RM A bâb - Pal bâb -

ZC E bâb - EM S bâb – Arrivée Pal



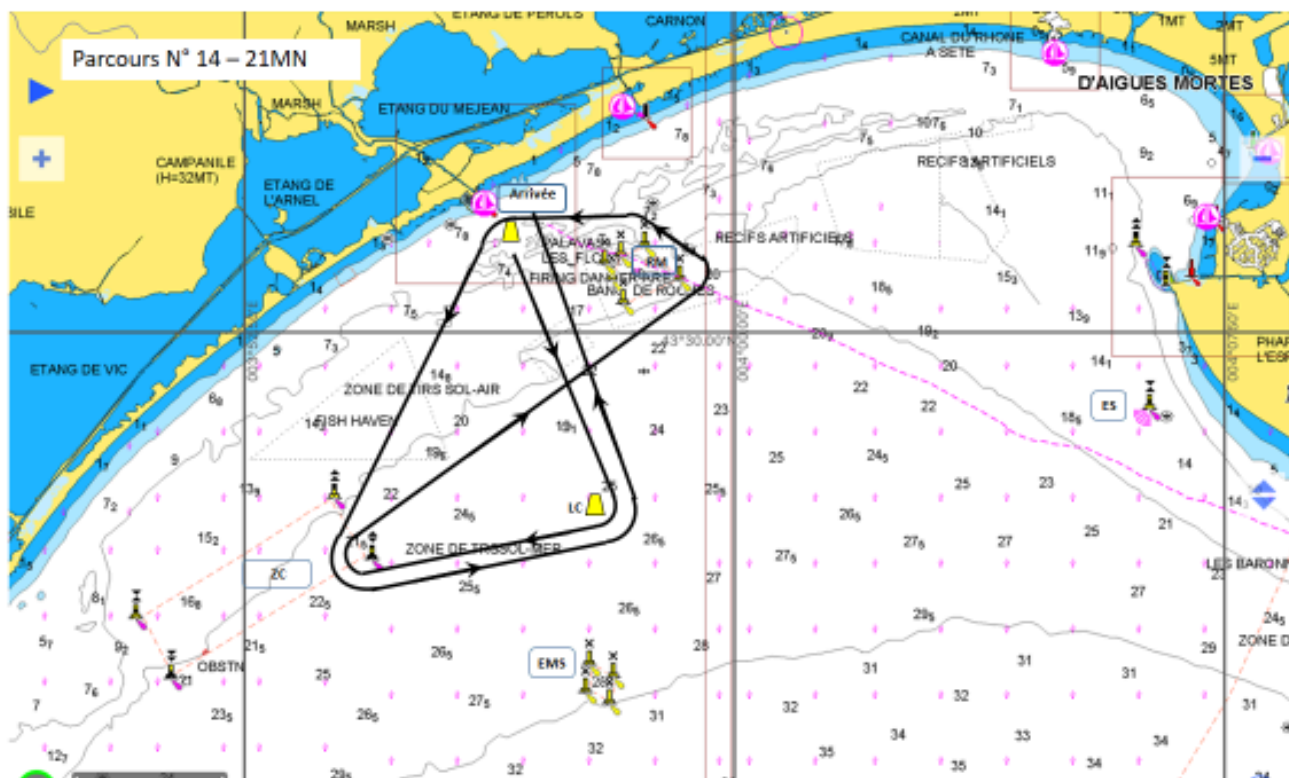
Parcours N°13 - 22 MN environ

Dpt – Dgt éventuel - EM S trib - ZC E trib – Pal trib - RM A trib - RM B trib - RM C trib - EM S trib – Arrivée Pal



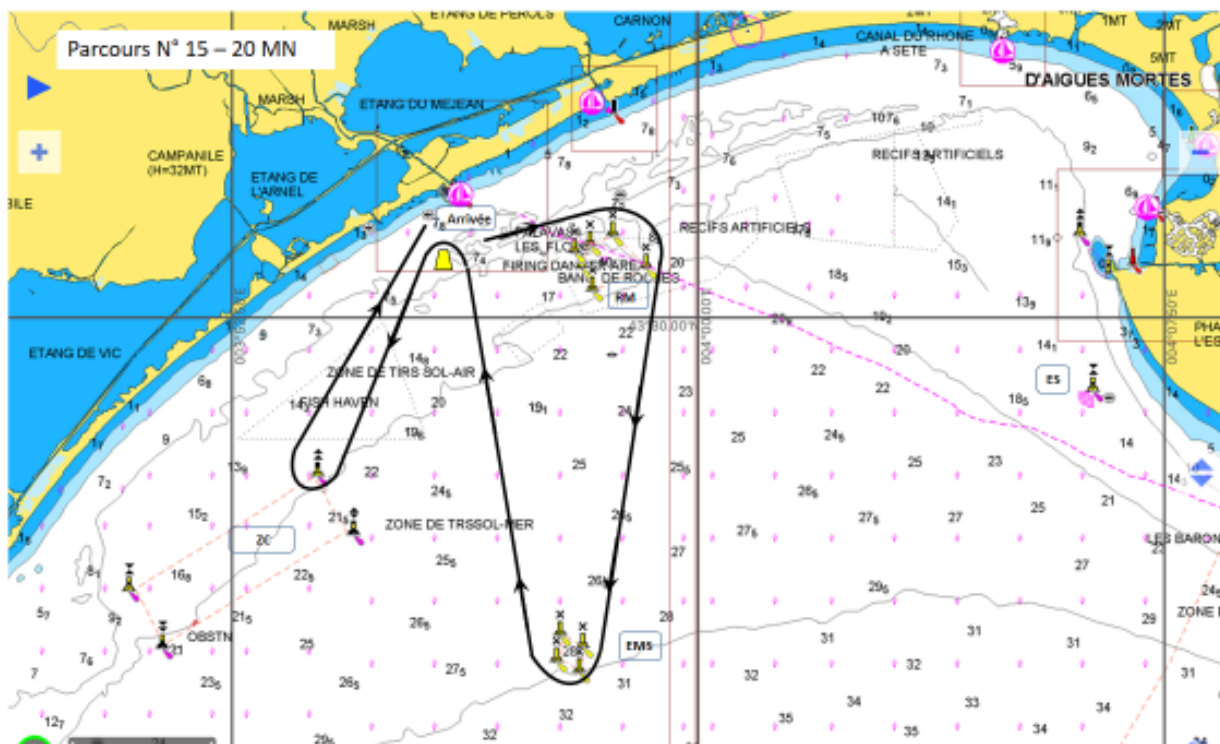
Parcours N°14 - 21 MN environ

Dpt - Dgt éventuel - LC trib - ZC E trib – RM C bâb - RM B bâb - RM A bâb - Pal bâb – ZC E bâb - LC bâb – Arrivée Pal



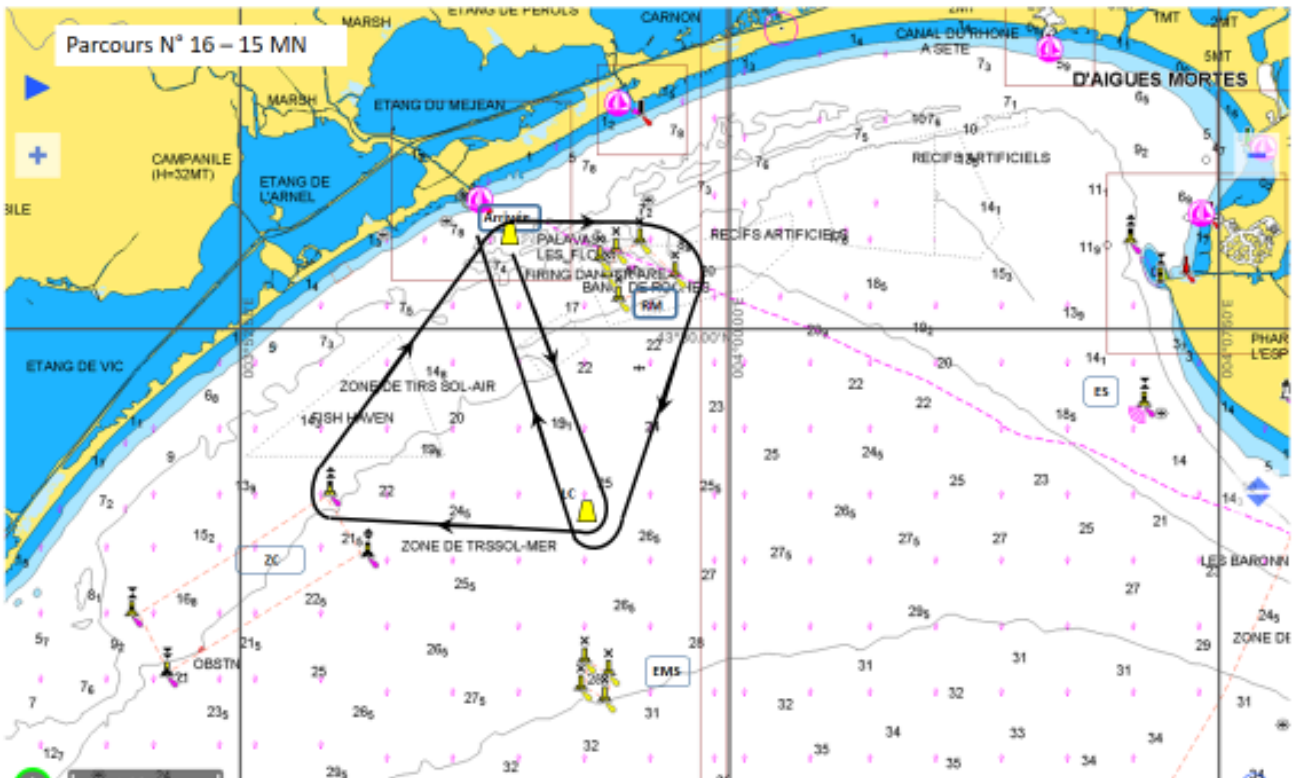
Parcours N°15 - 20 MN environ

Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - EM S trib - Pal bâb- ZC N trib – Arrivée Pal



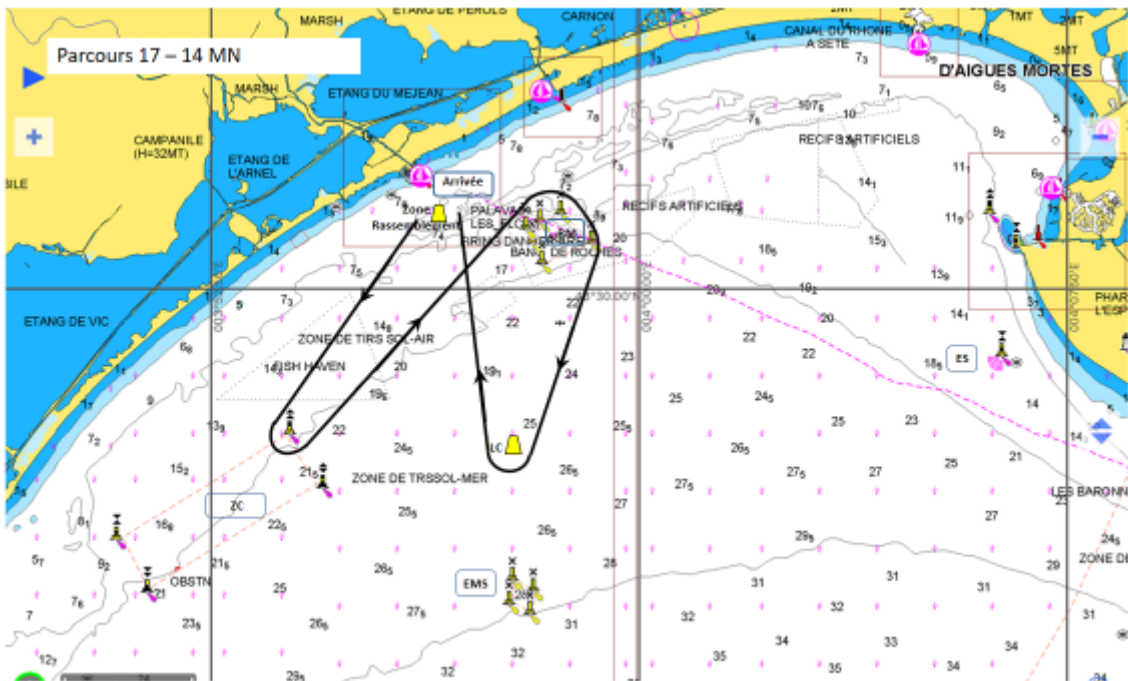
Parcours N°16 - 15 MN environ

*Dpt - Dgt éventuel - LC trib - ZC N trib – Pal trib -RM A trib - RM B trib - RM C trib
 - LC trib – Arrivée Pal*



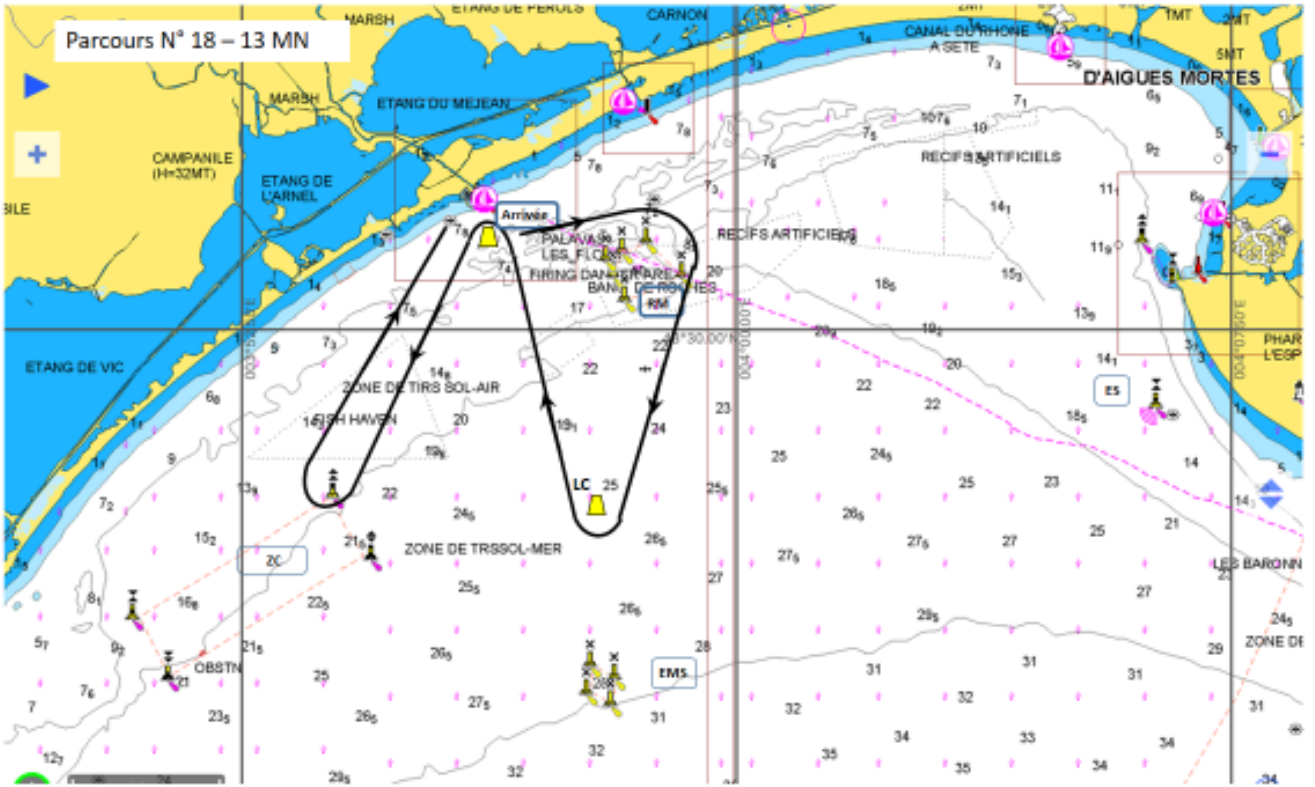
Parcours N°17 - 14 MN environ

*Dpt - Dgt éventuel - ZC N bâb - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC tri - Pal
 Arrivée Pal*



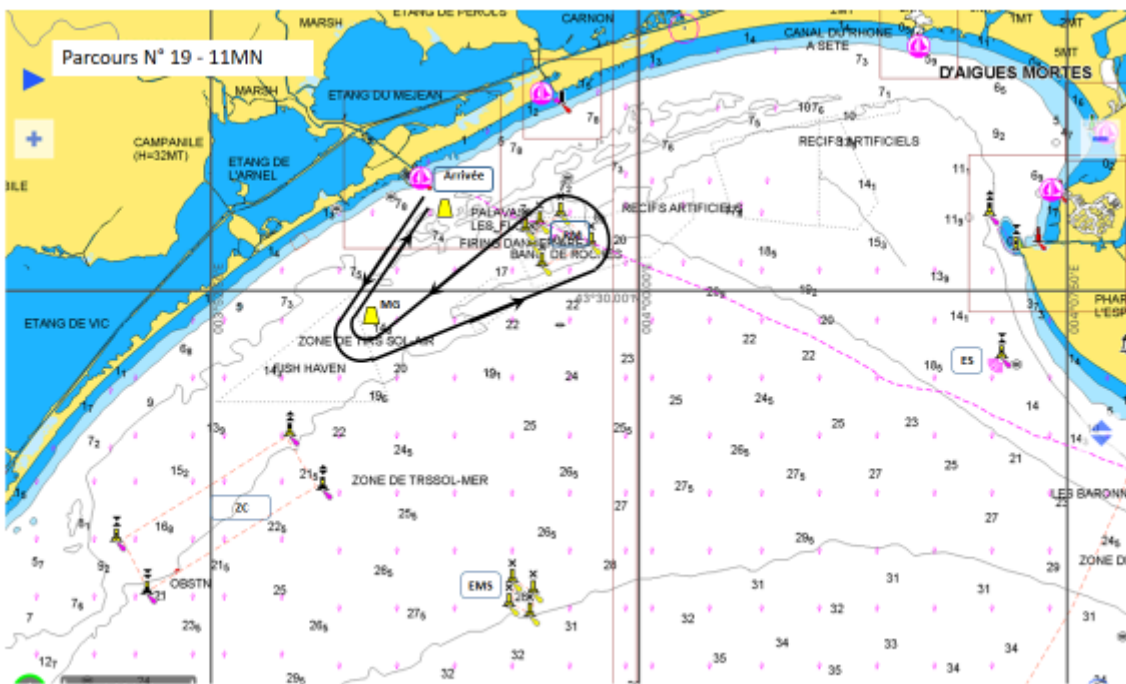
Parcours N°18 - 13 MN environ

Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - Pal bâb - ZC N trib – Arrivée Pal



Parcours N° 19 - 11 MN environ

Dpt - Dgt éventuel – Mag bâb - RM C bâb - RM B bâb - RM A bâb - Mag tri – Arrivée Pal



ANNEXE - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des groupes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées dans l'annexe « Parcours », l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF.

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.